

## Renseignement sur donation et part du pere

Par **katudy**, le **04/07/2015** à **07:37**

Bonjour,

mon mari vient de décédé , nous avons fait une donation au dernier vivant, nous avons une seule fille.

je voudrais lui donner sa part de père maintenant, mon notaire me propose une solution 1/4 TP 3/4 US ou 1/2 TP,

qu'elle est pour moi la meilleur solution pour pouvoir vendre sans probleme plus tard.

Je sais que la donation me protege mais ma fille a besoin d'argent maintenant pour finir sa maison elle a 38 ans moi 61 ans et je suis toujours en activité nous nous entendons tres bien pas de souci.

pouvez vous m'eclaircir sur le choix à faire.

cordialement

Par **domat**, le **04/07/2015** à **09:56**

bjr,

il faudrait savoir ce que prévoit votre donation au dernier vivant.

pour un vendre un bien immobilier, il faut en être propriétaire.

ainsi il faut l'accord de l'usufruitier et du nu-propriétaire pour vendre un bien démembré entre usufruitier et nu-propriétaire.

cdt

Par **katudy**, le **04/07/2015** à **10:33**

Bonjour

je suis proprietaire de la maison jusqu'à mon deces

Par **domat**, le **04/07/2015** à **10:50**

êtes-vous sur d'avoir la pleine propriété du bien jusqu'à votre décès et non pas l'usufruit sur la part de votre mari et la pleine propriété sur votre part ?

Par **katudy**, le **04/07/2015** à **10:55**

Bonjour,

comment puis je le savoir, la donation a ete faite pour chacun au dernier vivant.

cordialement.

ps: a l'époque de la donation nous etions sans enfant